



RÉUNION DE RENTRÉE — SEPTEMBRE 2026

Restauration scolaire — Infos pratiques

1. Inscription

- Inscription obligatoire chaque année, formulaire à remplir sur place
- Toute désinscription de la cantine doit faire l'objet d'un courrier à remplir auprès du service gestion

2. Les repas

- Ouverture du service de restauration : Le lundi 7 septembre 2026
- La restauration scolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi, vendredi (1^{er} service à 11 h 15 et 2^{ème} service à 12 h 15 - Fin du service à 13 h 00)
- Menus affichés sur PRONOTE et panneau affichage à la restauration scolaire
- Une enquête de satisfaction sera remise aux élèves en cours d'année

3. Accès au self : CARTE CANTINE OBLIGATOIRE

La carte de cantine est obligatoire pour accéder au self.

Pour accéder au self, les élèves doivent obligatoirement présenter leur carte de cantine. Cette mesure permet de fluidifier le passage et d'éviter les files d'attente trop longues.

En cas de perte ou détériorée, son remplacement coûte 15 € et ramener une photo.

Merci de veiller à ce que votre enfant l'ait toujours sur lui.

4. Paiement

- **Paiement cantine à l'inscription Septembre à Décembre 182,00 € par CB ou virement bancaire.** Bureau ouvert du mardi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 00.

Nous vous rappelons que votre enfant doit être à jour du paiement cantine pour pouvoir accéder au self.

5. En cas d'absence

- Prévenir service gestion cantine avant pour ne pas être facturé
- En cas d'absence pour maladie, le repas non consommé pourra être déduit sur présentation d'un justificatif.

Règlement intérieur de la cantine

1. Inscription et discipline

- Inscription obligatoire, PAI établi si allergie ou régime particulier auprès de l'infirmière
- Les élèves doivent respecter les horaires, les consignes du personnel encadrant et les règles de vie collective.

Le calme, la politesse et le respect du matériel et de la nourriture sont exigés durant le temps du repas.

- Manquement répété : avertissement, puis exclusion temporaire possible

2. Hygiène et sécurité

- Lavage des mains obligatoire avant chaque repas
- En cas d'incident, la famille est immédiatement informée

SERVICE GESTION CANTINE

Une question ? Téléphone : 0594 38 84 58 — Email : gestion.9730206l@ac-guyane.fr

